



Budget Annexe 2022

SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE MOBILITÉS CARIBUS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le mode de financement des investissements

RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

BUDGET ANNEXE MOBILITÉS CARIBUS

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BP 2022	DM	BP + DM		BP 2022	DM	BP +DM
002 Excédent de fonc reporté	- €	930 790 €	930 790 €	1068 - Résultat de fonctionnement affecté N-I		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	7 600 000 €	7 600 000 €	021 - Résultat de fonctionnement prévisionnel N	3 378 400,00 €	3 879 874,65 €	7 258 274,65 €
75 - Produits de gestion	4 000 000 €	- 4 000 000 €	- €	001 - Résultat d'investissement constaté N-I		2 392 809,38 €	2 392 809,38 €
002 - Excédent de fonctionnement de reporté				Opérations d'ordre entre section			
042 - Opération d'ordre transfert entre section				10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 000 000 €	- 1 347 456 €	2 652 544 €
78 - Reprise amortissements et provisions				13 - Subvention d'investissement	23 119 500 €	- 4 668 782 €	18 450 718 €
				16 - Emprunts	- €	- €	- €
Total recettes de fonctionnement	4 000 000 €	4 530 790 €	8 530 790 €	Total recettes d'investissement	30 497 900 €	5 256 446 €	35 754 346 €
011 - Charges à caractère général	70 100 €	520 915 €	591 015 €	16 - Remboursements d'Emprunts			
012 - Charge du personnel			- €	20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €	248 333 €	298 333 €
014 - Atténuations de charges			- €	21 - Immobilisation corporelles	8 000 €	8 113 €	16 113 €
65 - Autres charges de gestion	101 500 €	- €	101 500 €	23 - Immobilisation en cours	30 439 900 €	5 000 000 €	35 439 900 €
66 - Charges financières	50 000 €	130 000 €	180 000 €	Autres immobilisations financières			
68 - Provisions	400 000 €	- €	400 000 €	Opérations d'ordre transfert entre section			
042 - Opération d'ordre entre section			- €	Opérations patrimoniales			
023 - Virement à la section d'investissement	3 378 400 €	3 879 875 €	7 258 275 €	001 - Solde d'exécution négatif			
Total dépenses de Fonctionnement	4 000 000 €	4 530 790 €	8 530 790 €	Total dépenses d'investissement	30 497 900 €	5 256 446 €	35 754 346 €

Le budget annexe mobilités s'équilibre à 8,5M€ en fonctionnement

Le budget annexe mobilités s'équilibre à 35,7M€ en investissement.



Section de fonctionnement

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

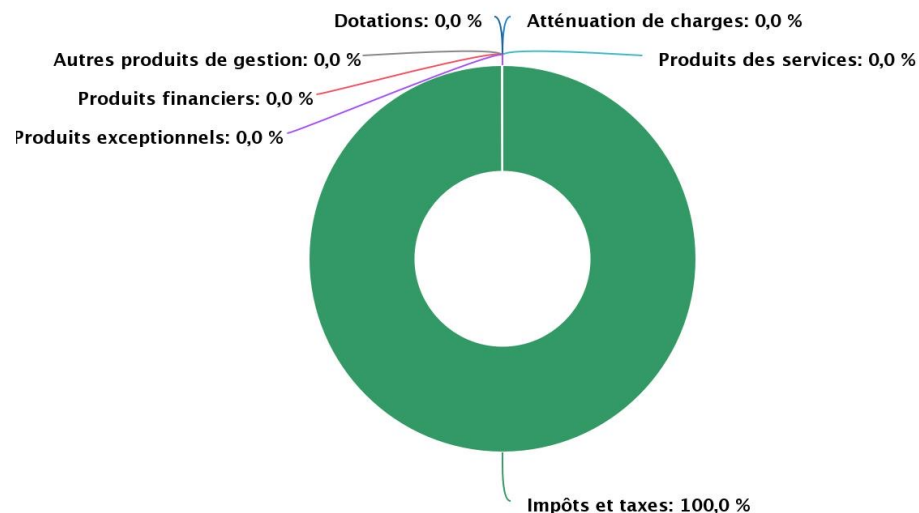
Ici, la section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante liée au budget consacré au projet mobilité CARIBUS.

On retrouve toutes les recettes récurrentes liées à ce budget annexe mobilité de la CADEMA, à savoir les recettes liées à la fiscalité (100%);

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 600 000 €.

L'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 930 790 € nous donne le total de recettes de fonctionnement de **8 530 790 €**

Structure des recettes réelles de fonctionnement



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes affectées au budget annexe mobilité de la CADEMA, à savoir principalement :

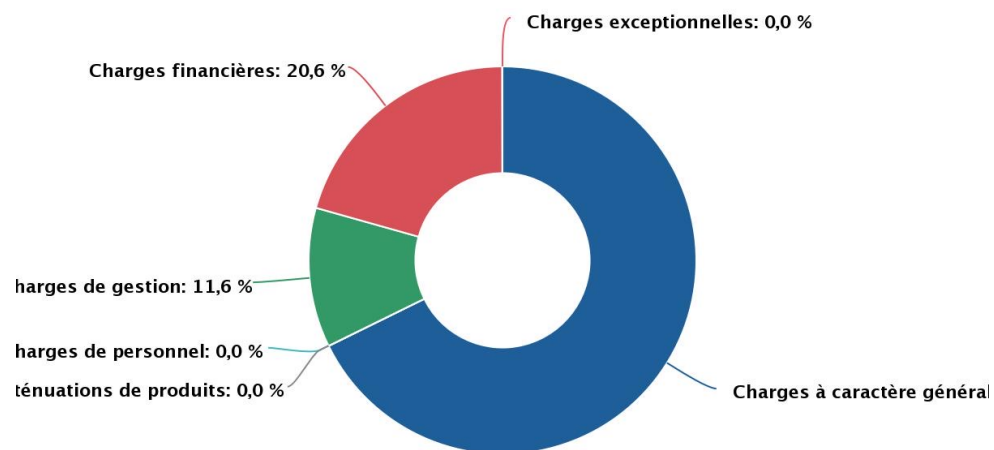
- Les charges à caractère général (11,6%);
- Les charges financières (20%).

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 1 272 515 €

Un virement à la section d'investissement a été opéré à hauteur de 7 258 275 €

Ce qui fait le total de dépenses de fonctionnement de **8 530 790 €**

Structure des dépenses réelles de fonctionnement





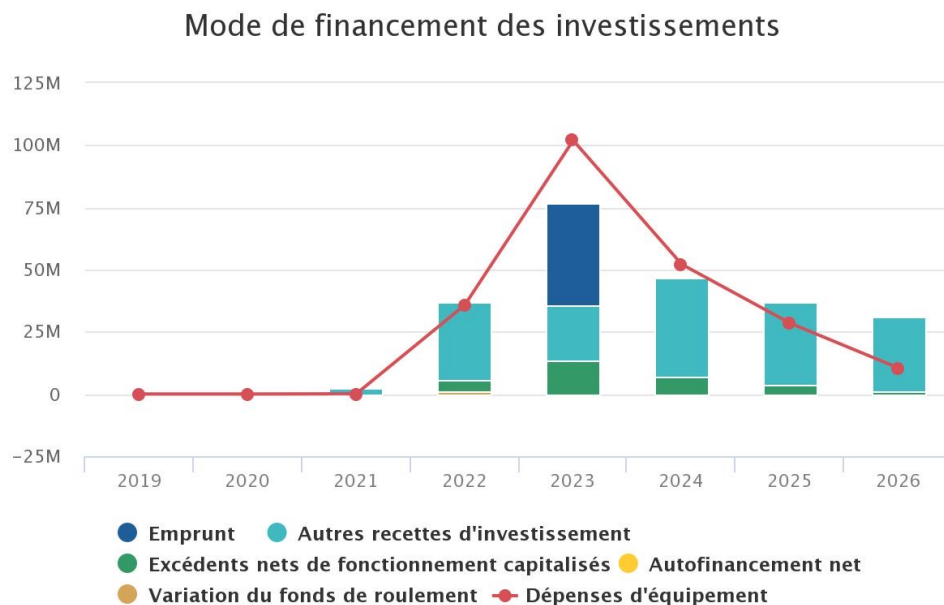
Section d'investissement

LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement pour 2022 s'élèvent à hauteur de **35 754 346 euros**.

Elles sont financées à plus de 59% par des subventions d'investissement et dotations fonds divers.

La CADEMA participe elle, pour le reste via ses fonds propres.





Ratios d'analyse financière

RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

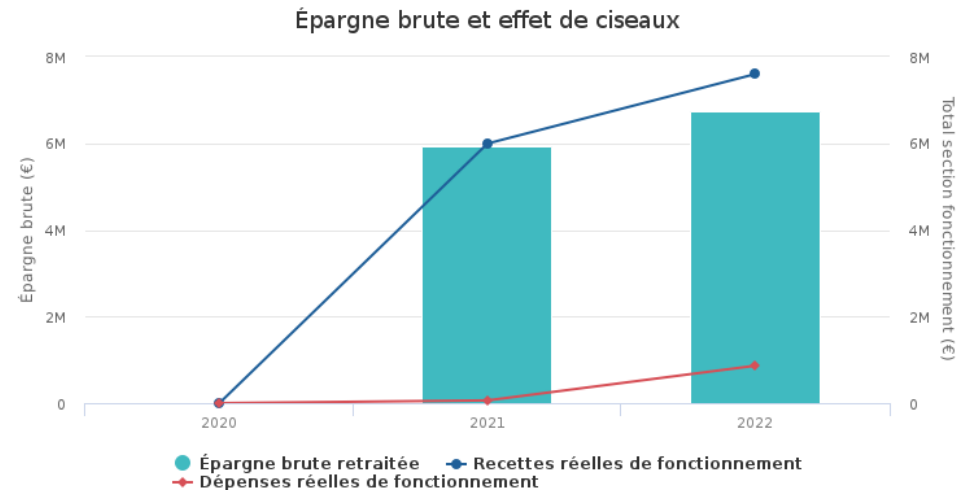
L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)

- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.



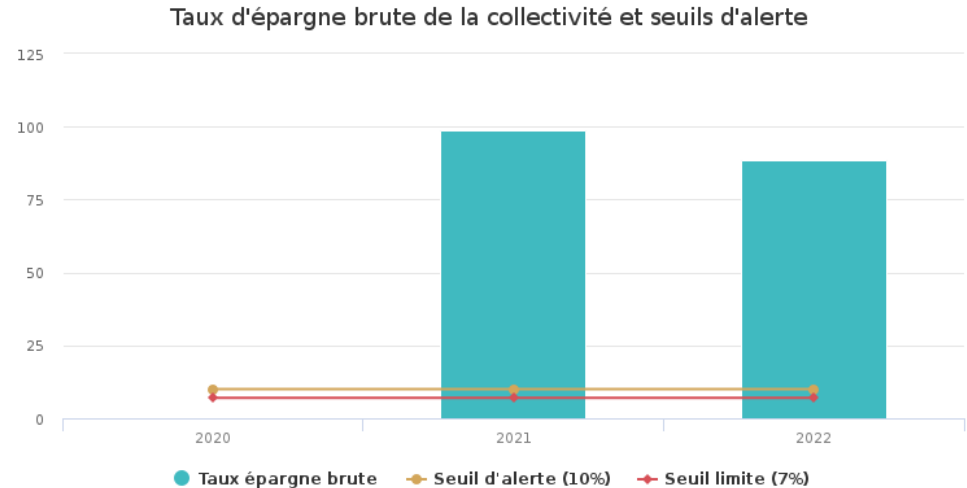
RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.



RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

La **capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute.

Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2021).

Capacité de désendettement de la collectivité

